

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Roxtec Assembly Gel EX / Roxtec Assembly Gel White

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

## Marque commerciale

Roxtec Assembly Gel EX / Roxtec Assembly Gel White

## N° de produit

178112

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Lubrifiant

Réservé à un usage professionnel et industriel.

## Utilisations déconseillées

Aucune connue.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

## Nom et adresse de l'entreprise

**Roxtec International AB**

Box 540

371 23 Karlskrona

Sverige

+46 455 36 67 00

+46 455 820 12

## Distributeur

**Roxtec France**

91 rue Réaumur

75002 Paris

France

+33 1 82 73 02 00

## Personne à contacter

Roxtec International AB

## Courriel

info@roxtec.com

## Révision

07/05/2026

## Version de la fiche de données de sécurité

1.0

## Date de la précédente édition

20/04/2026 (1.0)

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogramme(s) de danger

Sans objet.

#### Mention d'avertissement

Sans objet.

#### Mention(s) de danger

Sans objet.

#### Conseil(s) de prudence

##### Générales

Sans objet.

##### Précautions

Sans objet.

##### Intervention

Sans objet.

##### Stockage

Sans objet.

##### Élimination

Sans objet.

#### Substances dangereuses

Ne contient aucune substance devant être mentionnée sur l'étiquette.

#### Autre étiquetage

### 2.3. Autres dangers

#### Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

-

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

Ne contient aucune substance devant être mentionnée sur l'étiquette.

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

### Autres informations

-

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

En cas de malaise, consultez un médecin.

#### Contact cutané

Lavez abondamment à l'eau et au savon. Retirez les vêtements souillés et lavez-les avant de les réutiliser.

En cas de malaise, consultez un médecin.

#### Contact visuel

Rincez-vous les yeux, retirez vos lentilles de contact si cela est facile et continuez à rincer. Consultez un médecin en cas de gêne.

#### Ingestion

Rincez-vous la bouche et recrachez toute l'eau. Ne provoquez pas de vomissements, sauf si cela est ordonné par le personnel médical. Ne donnez jamais à manger ou à boire à une personne inconsciente.

En cas de malaise, consultez un médecin.

#### Brûlure

Sans objet.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'ingestion peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal et des diarrhées.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Choisissez l'équipement d'extinction le plus approprié dans chaque cas particulier.

Utilisez de la poudre, du CO<sub>2</sub>, un jet d'eau diffusé (brouillard) ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés : N'utilisez pas de jet d'eau à pleine puissance.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne présente aucun risque particulier d'incendie ou d'explosion.

L'exposition aux produits de dégradation peut présenter un danger pour la santé. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau. Ne pas laisser l'eau utilisée pour éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

En cas d'incendie, des vapeurs nocives peuvent être libérées. Il s'agit des vapeurs suivantes :

oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>)

oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Éviter d'inhaler les gaz/fumées/vapeurs/brouillards. Combattre l'incendie de manière habituelle à une distance appropriée. Équipement de protection spécial pour les pompiers : utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant et une combinaison de protection chimique.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuelle prescrit (voir section 8). Éviter tout contact avec la substance. Éviter d'inhaler les vapeurs/brouillards. En cas d'incendie : évacuer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les rejets dans les lacs, les rivières, les égouts, etc.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.  
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utilisez un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne respirez pas les vapeurs ou les brouillards. Ne pas inhaler la poussière.

Il est interdit de consommer des boissons ou des aliments et de fumer dans les zones où le produit est manipulé, stocké et traité. Se laver les mains et le visage avant de consommer des aliments ou des boissons ou de fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection souillés avant d'entrer dans les zones où des aliments sont manipulés.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Ne doit pas être conservé dans des récipients non étiquetés.

#### Les compatibilités en matière de conditionnement

Emballage d'origine bien scellé.

#### Conditions de stockage

Sec, frais et bien ventilé

Protéger du rayonnement solaire.

#### Matières incompatibles

Agents oxydants puissants

Acides forts

Bases fortes

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

#### DNEL

Aucune information disponible.

#### PNEC

Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

#### Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

#### Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

#### Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

#### Mesures techniques

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

#### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

#### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Évitez tout rejet dans l'environnement et dans les égouts.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

### Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

### Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée			



### Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Utilisez des vêtements de travail dédiés	-	-




### Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Caoutchouc butyle	> 0,64	≥480	EN-ISO 374 and/or ASTM F739
Caoutchouc nitrile	> 0,38	≥ 480	EN-ISO 374 and/or ASTM F739

### Protection des yeux

Situation de travail	Type	Normes
En cas de risque d'éclaboussure/d'exposition intermittente	Portez des lunettes de sécurité avec protections latérales.	ANSI Z87.1



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### État physique

Pâte

#### Couleur

Jaune pâle

#### Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Caractéristique

#### pH

Aucune information disponible

#### Densité (g/cm<sup>3</sup>)

1 (25 °C)

#### Viscosité cinématique

Aucune information disponible

#### Caractéristiques des particules

Aucune information disponible.

### Changement d'état

#### Point de fusion/point de congélation (°C)

Aucune information disponible

#### Le point/l'intervalle de ramollissement (°C)

Aucune information disponible.

**Point d'ébullition (°C)**

Aucune information disponible

**Pression de vapeur**

Aucune information disponible

**Densité de vapeur relative**

Aucune information disponible

**Température de décomposition (°C)**

Aucune information disponible

**Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie**

**Point d'éclair (°C)**

Aucune information disponible

**Inflammabilité (°C)**

Aucune information disponible.

**Température d'auto-inflammation (°C)**

Aucune information disponible.

**Limite d'explosivité (% v/v)**

Aucune information disponible

**Solubilité**

**Solubilité dans l'eau**

Insoluble

**n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)**

Aucune information disponible

**Solubilité dans la graisse (g/L)**

Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**

**Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)**

Aucune information disponible

**D'autres paramètres physiques et chimiques**

Aucune information disponible.

**Capacités oxydantes**

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune connue.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants puissants

Acides forts

Bases fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, des vapeurs nocives peuvent être libérées. Il s'agit des vapeurs suivantes :

oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>)

oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune connue.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance considérée comme perturbateur endocrinien selon les critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### Autres informations

Aucune connue.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance considérée comme perturbateur endocrinien selon les critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

**Code CED**

08 04 10

Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

**Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	<b>14.1</b>	<b>14.2</b>	<b>14.3</b>	<b>14.4</b>	<b>14.5.</b>	<b>Autres informations :</b>
	<b>ONU</b>	<b>Désignation officielle de transport</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<b>PG*</b>	<b>Env**</b>	
ADR/A DN/RID	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

**Autre**

Marchandises non dangereuses conformément à ADR/ADN/RID, IATA et IMDG.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Limites d'utilisation**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Demandes de formation spécifique**

Pas d'exigences particulières.

**Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées**

Sans objet.

**Autre**

Sans objet.

**Sources**

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant

l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Conformité Européenne  
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
COV = Composés Organiques Volatils  
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet  
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique  
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
ds = les déchets spéciaux  
EC = Concentration efficace  
ED = Dose efficace  
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
EL = Chargement efficace  
ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits  
FBC = Facteur de Bioconcentration r  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
HP = Code de propriété de dange  
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)  
IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
IC = Concentration inhibitrice maximale X  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LC = Concentration létale  
LCLo = a valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains  
LD = Dose létale  
LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé  
LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé  
LOEC = Concentration minimale pour un effet observé  
LL = Chargement létal  
LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique-eau  
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau  
LT = temps létal  
M = Pour le facteur de multiplication  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NOAEC = Concentration sans effet nocif observé  
NOAEL = Dose sans effet nocif observé  
NOEC = Concentration sans effet observé  
NOELR = Taux de chargement sans effet observable  
NU = Nations Unies  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques

[Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenariio d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accelérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

#### Autre

Sans objet.

#### Validé par

Goodpoint

#### Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr